



Dossier de présentation

LE MARCHÉ DES ECOSSOLIES à la Folie des Plantes

Parc du Grand Blottereau - NANTES

Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2020

Les EcoSolies

Le Solilab
8, rue Saint Domingue
44200 NANTES
02 40 89 33 69

www.ecossolies.fr
@ecossolies



Sommaire

Le marché des EcoSSolies à la Folie des Plantes.....	2
Le concept 2020	2
C'est toujours :	2
C'est encore plus :	2
Organisation et composition du Marché	3
Un volet « animation, information et sensibilisation »	3
Un volet « vente directe » : bienvenue sur le marché du Grand Blottereau.....	3
Un volet « bar et restauration »	3
Rôle et implication des EcoSSolies.....	4
Organiser, composer et animer le Marché :	4
Fédérer et rassembler une « offre » :	4
Promouvoir et faire connaître :	4
Chiffres clés 2019 :	4
Modalités de participation	5
Sélection des exposant.e.s	5
Modalités de participation	5
Informations pratiques	6
Charte de participation au Marché des EcoSSolies à la Folie des Plantes.....	8
Proposer sa candidature.....	10
Calendrier.....	10
Contact.....	10

LE MARCHÉ DES ECOSSOLIES A LA FOLIE DES PLANTES

Le parc du Grand Blottereau, à Nantes, accueillera La Folie des Plantes, **les 5 et 6 septembre 2020**. Principale manifestation florale du Grand Ouest, La Folie des Plantes réunit en un même lieu 200 exposant.e.s, producteurs et productrices de plantes, associations horticoles, jardins familiaux et collectionneur.e.s. Un peu plus de 40.000 visiteur.e.s sont attendu.e.s pour cette nouvelle édition. L'événement est organisé et piloté par la Ville de Nantes, et plus spécialement par le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

En co-production avec Les Ecossoles, et depuis 2009, la Ville de Nantes donne une place à part entière à l'économie sociale et solidaire au sein de l'événement La Folie des Plantes ; en réservant un **grand espace d'information, de sensibilisation et de vente aux acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire ayant une activité en lien avec le végétal**.

LE CONCEPT 2020

C'EST TOUJOURS :

- Une extension à la manifestation florale sur le thème du végétal, portée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Un lieu de découvertes, d'échanges, de ventes et de sensibilisations
- Un lieu où l'on peut trouver des objets, des idées que l'on ne voit pas ailleurs
- Un lieu de détente où l'on peut se restaurer et boire un verre
- Un marché organisé et proposé par le réseau des Ecossoles

C'EST ENCORE PLUS :

- Une caisse de résonance de la thématique principale de l'évènement La Folie des Plantes : du végétal d'ornement au végétal nourricier, utilitaire ; du végétal que l'on admire au végétal que l'on mange
- Une dimension « terroir » : n. m « terre considérée sous l'angle de la production »
- Un ancrage « local » : des initiatives et des produits made in Loire-Atlantique
- Une approche « concrète et ludique » : des exemples, des animations, des idées pour passer facilement à l'action dans son jardin, sur son balcon, dans sa cuisine...

Le thème de l'édition 2020 sera "Jeux en Folie". Les exposant.s sont donc invités, s'ils le souhaitent, à scénariser leur stand et/ou proposer des animations en rapport avec les jeux pendant la manifestation.

ORGANISATION ET COMPOSITION DU MARCHÉ

UN VOLET « ANIMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION »

- Les structures qui sensibilisent à la question du végétal : le végétal dans l'assiette et dans la ville
- Les réseaux de distribution et les initiatives citoyennes qui permettent de se fournir en produits locaux
- Les acteurs en lien avec le « zéro déchet » et la lutte contre le gaspillage alimentaire

UN VOLET « VENTE DIRECTE » : BIENVENUE SUR LE MARCHÉ DU GRAND BLOTTEREAU

- Les structures de production agricole et de transformation de produits végétaux locaux
- Les structures du commerce équitable et de la création locale qui commercialisent des objets à partir du végétal

UN VOLET « BAR ET RESTAURATION »

- Un bar est tenu par les Ecossoles avec l'appui de ses adhérent.e.s
- Une offre de restauration variée et végétarienne proposée au public à toute heure par des structures du territoire.



RÔLE ET IMPLICATION DES ECOSSOLIES

ORGANISER, COMPOSER ET ANIMER LE MARCHÉ :

- L'association est garante de la ligne et du contenu de l'événement dans la manifestation de « La Folie des Plantes »
- Tenir et animer le bar central du marché et proposer une programmation d'animations et d'ateliers avec le soutien des structures participantes

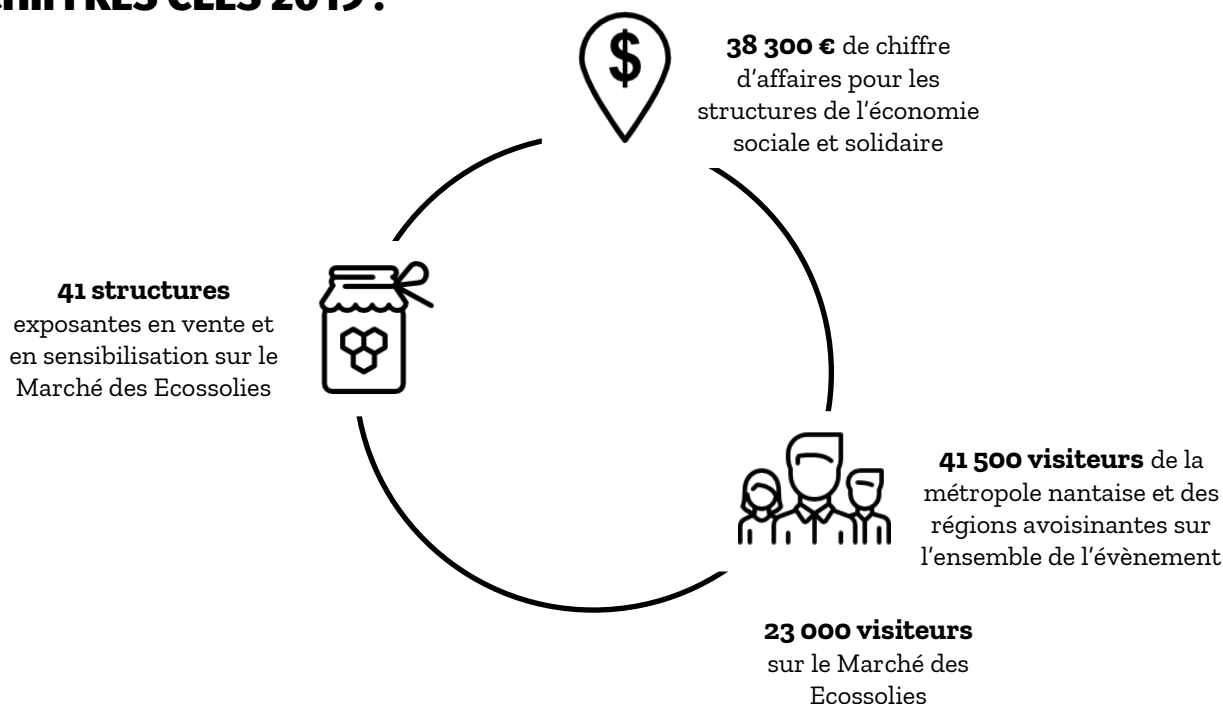
FÉDÉRER ET RASSEMBLER UNE « OFFRE » :

- Que cette offre soit commerciale ou de sensibilisation, elle reste toujours en lien avec le végétal et portée par les actrices et acteurs de l'écosystème des Ecossoles.

PROMOUVOIR ET FAIRE CONNAÎTRE :

- Par un rôle de communication : promotion du réseau des Ecossoles, ses membres par secteurs d'activités, son projet, ses services
- En donnant une place privilégiée aux jeunes porteuses et porteurs de projets du « Labo des Ecossoles » qui ont développé un projet d'entreprise sociale et lien avec le végétal, sur l'année 2019-2020

CHIFFRES CLÉS 2019 :



MODALITÉS DE PARTICIPATION

SÉLECTION DES EXPOSANT.E.S

Avec la Ville de Nantes, et comme pour l'ensemble de nos événements commerciaux, nous apportons un grand soin à la sélection des exposant.e.s retenu.e.s pour animer et vendre sur le Marché de la Folie des Plantes.

Critères de sélection communs à tous :



- L'événement est ouvert aux professionnel.le.s et aux associations uniquement
- Le positionnement du projet doit être dans une logique d'économie sociale et solidaire (statut, lien aux réseaux de l'ESS, logique de coopération...)



- L'implantation sur le territoire de la Loire-Atlantique. Nous offrons la possibilité de participer à 3 projets « coups de cœur », basés en dehors du département



- Le lien au végétal, au jardin, à la terre nourricière ou à l'alimentation doit clairement apparaître
- La dimension innovante des projets est un plus !

Critères de sélection spécifiques :



- Pour les structures exposantes positionnées sur la vente directe, si elles sont sur une activité de transformation de matières premières ou de restauration, nous regarderons la proximité des fournisseurs et la qualité de ces matières premières



- Pour les structures de production, l'association sera attentive à la démarche favorisant l'agriculture paysanne et la labellisation bio (charte, label, réseau etc...).

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Droits de place, reversés intégralement à la Ville de Nantes

Pour les exposant.e.s qui ont une activité de vente pour le week-end, le droit de place est fixé à :

- Le week-end pour un emplacement de 3x3m : **33,50€**
- Le week-end pour un emplacement de 6x3m : **57€**
- Tarif supplémentaire au-delà de 18m² : **3,10 €/ m²**
- Le week-end pour un emplacement de restauration : **112,50 €**

Les exposants n'exerçant pas d'activité marchande peuvent bénéficier d'un espace d'exposition à titre gratuit. Cependant, les Ecosolies se réservent le droit de demander une caution retenue en cas d'annulation tardive. Les structures associatives concernées sont appelées à anticiper les besoins en ressources humaines nécessaires à l'animation de leur espace (appel à bénévoles, etc.) afin d'éviter ce type de désagréments et ne pas nuire au projet collectif.

Adhésion aux Ecosolies

Le Marché des Ecosolies à la Folie des Plantes est un événement au service des structures adhérentes au réseau. Elles s'inscrivent dans une économie sociale et solidaire. Chaque structure retenue pour y participer devra donc être adhérente à l'association Les Ecosolies si elle ne l'était pas déjà avant l'événement. Les structures membres de collectifs adhérents aux Ecosolies devront également est adhérent.e à titre individuel.

Chiffre d'affaires

Pour permettre à l'organisation d'évaluer l'impact économique de la manifestation, nous vous demanderons à la fin de l'événement le chiffre d'affaires réalisé. Cette donnée personnelle restera entièrement confidentielle.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil des exposant.e.s

Entrée principale du parc, boulevard Auguste Péneau à Nantes, au choix : vendredi 4 septembre de 14h à 19h ou samedi 5 septembre à partir de 7h et avant 9h30.

Accès à l'emplacement

Le numéro d'emplacement et les accès sont précisés sur le plan de la manifestation qui sera établi en fonction des participations enregistrées.

Installation

Elle doit être terminée le vendredi 4 septembre avant 20h et le samedi 5 septembre avant 9h30. Un plan de prévention sera transmis à chaque exposant.e pour que l'installation se fasse dans le respect des règles élémentaires de sécurité.

Démontage

Le démontage de la manifestation se fera le dimanche soir à partir de 19h00, après que le public soit parti. L'entrée des véhicules se fera seulement après autorisation de l'organisation.

Stationnement des véhicules

Un parking exposants sera mis en place sur la manifestation. Les véhicules des exposant.e.s devront rejoindre ce parking, ou l'un des parkings grand public de la manifestation avant l'ouverture de l'évènement au public (10h).

Gardiennage

Attention, les équipes de gardiennage des stands débutent leur surveillance vendredi à 16h30 et samedi à 19h. Elles se terminent à 9h00 le lendemain. Les stands sont donc sans surveillance de 9h à 10h (ouverture au public) le samedi et dimanche matin. Les structures doivent prévoir leur arrivée en conséquence !

Stands, parasols et abris

Pour participer au Marché de la Folie des Plantes, vous pouvez :

- Venir sans aucun abri
- Venir avec votre propre stand, parasol ou abri
- Louer un stand par notre intermédiaire, transport et montage et démontage à votre charge



3x3m : 96€ HT / 120€ TTC



3x6 m : 192€ HT / 240€ TTC

Les services de la ville de Nantes mettent à disposition tables, grilles, bancs et chaises, uniquement aux associations sans activité marchande. Quantifiez au mieux vos besoins selon la surface de votre stand.

Attention, il est demandé, aux exposant.e.s qui souhaitent installer des abris, d'utiliser des parasols et abris de couleur écrie ou blanc pour conserver une harmonie à la manifestation. En cas contraire, merci de nous en informer pour trouver ensemble une solution. De plus, nous vous rappelons qu'en cas d'installation de structure, vous devez impérativement nous fournir à votre arrivée, le procès-verbal de solidité et un procès-verbal de conformité de normes au feu.

CHARTRE DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DES ECOSSOLIES À LA FOLIE DES PLANTES

Actrices et acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les structures participantes sont des actrices et acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire : SCOP, associations, structures d'insertion par l'activité économique, organismes du commerce équitable*, du tourisme solidaire et de l'agriculture paysanne locale (durable, bio...), organisations culturelles de proximité, entrepreneur.e.s membres d'une coopérative d'activité et d'emplois, créateurs ou créatrices émergent.e.s implanté.e.s, associations ou collectifs engagé.e.s dans une démarche de création.

Produire et consommer autrement

Les structures présentes s'engagent à produire, créer, commercialiser... en accord avec les principes de l'économie sociale et solidaire : placer l'humain avant le profit, créer de l'emploi et des richesses localement, consommer et entreprendre autrement, valoriser la coopération plutôt que la concurrence, dans le respect des femmes, des hommes et de l'environnement.

Promotion d'une offre de territoire

Les structures présentes sont implantées en Loire-Atlantique, à l'exception de 3 projets retenus pour leur originalité ou leur sens (voir critères de sélection).

Coopération

Les structures présentes sont libres d'organiser des espaces de vente communs et mutualisés avec d'autres structures de l'économie sociale et solidaire en vue de développer des synergies permettant une présence en continu et de qualité.

Transparence et communication

Les structures s'engagent à communiquer toutes les informations demandées dans le dossier de candidature ainsi que des éléments de communication, une fois leur participation confirmée.

Qualité des produits et respect de l'environnement

Les structures s'engagent sur la qualité des produits commercialisés dans le Marché de la Folie des Plantes. Le respect de l'environnement est pris en compte dans le processus de fabrication.

Respect des personnes

Les structures déclarent qu'aucune sorte de discrimination portant notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, la culture et la religion ou le handicap n'est pratiquée dans leur entreprise ou chez leurs partenaires. Ils déclarent également que leur activité économique se fait dans le respect de l'identité culturelle de leur corps salarial et leurs partenaires.

Respect du règlement

L'ensemble des personnes présentes s'engagent à respecter le règlement mis en place par les organisatrices et les organisateurs.

*** Articles complémentaires, à destination des structures du commerce équitable**

Transparence sur l'organisation de la filière

Les exposant.e.s du commerce équitable s'engagent sur la transparence de l'organisation de leur filière, de la production au Sud à la vente au détail au Sud et au Nord ; ils s'engagent à remettre, sur demande, un document expliquant le rôle joué par chaque intervenant.e dans la filière.

Promotion du commerce équitable et sensibilisation du public

Les exposant.e.s du commerce équitable déclarent que leur activité repose autant sur la vente de produits que sur la promotion du commerce équitable et la sensibilisation à l'impact au Sud des modes de consommation au Nord.

Partenariat avec un collectif démocratique dans les pays du Sud

Les exposant.e.s du commerce équitable déclarent travailler avec une organisation collective au Sud où les décisions sont prises de manière démocratique : coopérative, groupement de productrices, producteurs ou artisan.e.s, organisation villageoise. Les exposant.e.s s'engagent à pouvoir fournir des informations sur le mode de fonctionnement interne de leurs partenaires au Sud (processus de désignation des dirigeant.e.s, participation des salarié.e.s, etc.).

Durabilité des relations commerciales

Les exposant.e.s du commerce équitable déclarent travailler dans la durée avec leurs partenaires au Sud et rechercher la stabilité ou la croissance des partenaires au Sud. Elles ou ils s'engagent également à respecter les délais de paiement (préfinancements et règlements) convenus avec le partenariat au Sud.

Communication sur l'impact des échanges au Sud

Les exposant.e.s du commerce équitable s'engagent à produire sur demande des organisatrices et du public du marché les documents permettant de mesurer l'impact des échanges au Sud, de montrer l'utilité de l'achat pour la clientèle, ainsi qu'à relayer des témoignages de productrices ou producteurs partenaires dans la mesure du possible.

PROPOSER SA CANDIDATURE

Liste des pièces à fournir et à envoyer par mail aux Ecosolies

À envoyer à : gaelle.bottin@ecosolies.fr

En cas de première participation

- Les statuts de l'entreprise ou de l'association
- Le registre du commerce et des sociétés (pour les entreprises)
- La parution au JO (pour les associations)
- La photocopie d'une pièce d'identité de la personne référente
- Les certifications éventuelles (agriculture biologique, commerce équitable, etc.)

Pour tou.te.s

- L'attestation d'assurance au nom de la structure, pour l'année en cours

La sélection des participant.e.s sera réalisée à partir des informations que vous communiquerez. **La clôture des inscriptions est fixée au 8 mars 2020.**

Pour faciliter la sélection des candidatures, il est important de compléter dans le détail le formulaire ci-dessous :

Ici : [je remplis le formulaire de candidature au Marché des Ecosolies à la Folie des Plantes](#)

CALENDRIER

- Diffusion du dossier de présentation et du dossier de candidature le **29 janvier 2020**
- Clôture des candidatures le **8 mars 2020**
- Comité de sélection **mi-avril** (Ville de Nantes + Les Ecosolies)
- Réponse aux candidatures au plus tard **fin avril 2020**

CONTACT

Gaëlle Bottin / Responsable des évènements
gaelle.bottin@ecosolies.fr